

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 15 JUIN 2020
CONVOCATION DU 8 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

ABSENT :

M BOUVRY

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI Céline

DÉLIBÉRATION N°13/2020

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS de Cappelle-en-Pévèle est composé d'une moitié de membres élus et pour autre moitié de membres non élus.

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Pascale BRASSELET, Monsieur Bernard RUCHOT, Madame Arlette MARESCAUX, Mme DELESALLE, Monsieur Jean Pierre ROCHE, Madame Maria DA

SILVA MARTINS, Madame Anne LAURENT, Madame Elodie DELATRE,
Mme Annie DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 18 voix pour :

- De fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS en plus du Président,
répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- De procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au
Conseil d'Administration du CCAS.

Avec 18 voix pour, sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du
CCAS :

- Madame Pascale BRASSELET
- Monsieur Bernard RUCHOT
- Madame Anne LAURENT
- Madame Arlette MARESCAUX
- Madame Fabienne DELESALLE
- Monsieur Jean-Pierre ROCHE
- Madame Élodie DELATRE
- Madame Christine CARNEAU
- Madame Maria DA SILVA MARTINS
- Madame Annie DAVERGNE

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 17/06/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 17/06/2020